

**SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DU PUY-DE-DOME**

143, avenue du Brézet  
63100 CLERMONT-FERRAND

\*\*\*

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

**Séance ordinaire du 4 février 2021**

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 1
Nombre de membres présents à la séance : 19	Nombre de votants : 16
Date de la convocation : 25 janvier 2021	

**N° 3**

**Reprise anticipée du résultat du budget annexe téléassistance 2020  
et son affectation**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 4 février à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

**PRÉSENTS :**

**Membres ayant voix délibérative**

- M. BETENFELD, M. BOILON, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DA SILVA, M. DUMAS, Mme DURON, M. GRAND, Mme LAGARDE, Mme MALTRAIT, M. MORVAN, M. PERRET, M. SOUCHAL, M. VALLEE.

**Membres ayant voix consultative**

- Mme BRUSSAT, M. PERRODIN, Mme TROQUET.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Capitaine BARILI, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant-chef BOURDIN, Adjudant CHELOUCHE, Lieutenant COLLAY, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

**Membres de droit**

- M. RAGOT, directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental.

**EXCUSÉS :**

- **Titulaires** : M. CHAUVIN, M. DESFORGES, M. GUILLAUME, M. MEYNIER, M. PASCUTO, M. PETEL, Mme PRUNIER, Mme PICARD.
- **Suppléants** : M. BALDY, Mme BONY, M. BOYER, M. CONSTANTIN, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, Mme GAIDIER, M. GAY, Mme GUILLOT, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. ROUGHEOL, Mme BRIAT, M. SAUVADE, Mme SERIN.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Commandant CUBIZOLLES, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

Comme pour le budget principal, je vous propose de délibérer sur la reprise anticipée des résultats et leur affectation. Les résultats d'exécution de l'exercice 2020, en tenant compte des résultats de clôture de l'exercice 2019, sont de :

	<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Section d'Investissement</b>
Résultats de clôture 2019	<b>- 40 247,50 €</b>	<b>406,84 €</b>
Dépenses 2020	<b>1 857 062,38 €</b>	0,00 €
Recettes 2020	<b>1 846 501,66 €</b>	0,00 €
<b>Résultats de clôture 2020</b>	<b>-50 808,22 €</b>	<b>406,84 €</b>

Les dispositions de l'article L1612-14 du code général de 22s collectivités territoriales prévoient que le représentant de l'Etat saisit la chambre régionale des comptes « lorsque l'arrêté des comptes des collectivités territoriales fait apparaître un déficit égal ou supérieur à 10 % des recettes de la section de fonctionnement s'il s'agit d'une commune de moins de 20 000 habitants et à 5 % dans les autres cas ».

Il est à noter que d'une part, le déficit de fonctionnement s'apprécie en totalité pour une collectivité (budget principal et budgets annexes confondus) et d'autre part, celui du budget annexe téléassistance représente un peu plus de 2,76 % de ses recettes de fonctionnement. Compte tenu du taux que représente le résultat de fonctionnement déficitaire et comme la nomenclature budgétaire M61 le prévoit, je vous propose de maintenir la somme de 50 808,22 € en dépenses de la section de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » et ainsi de ne pas couvrir ce déficit avec le budget principal.

Ce rapport a été présenté au Bureau du SDIS 63.

#### **DELIBERATION**

**Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- **la reprise anticipée des résultats 2020 ;**
- **l'inscription de l'excédent en section d'investissement de 406,84 € au compte 001 « Résultat d'investissement reporté » au budget primitif annexe téléassistance 2021 ;**
- **et le maintien du déficit de 50 808,22 € en section de fonctionnement et son inscription au budget primitif annexe téléassistance de l'exercice 2021 au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **12 FEV. 2021**

Le président du conseil  
d'administration du SDIS,

  
**Jean-Yves GOUTTEBET**

Accusé de réception en préfecture  
063-286300017-20210204-21\_06280-DE  
Date de télétransmission : 15/02/2021  
Date de réception préfecture : 15/02/2021